

TARIFS MEDECINE ET SSR

- Suite à l'arrêté N°2023-18-0050 de l'ARS les tarifs journaliers d'hospitalisation sont fixés depuis le 1er mars 2023 à :

Médecine : 534,98 €
HDJ 506,96 €

- Suite à l'arrêté N°2023-18-0717 de l'ARS les tarifs journaliers d'hospitalisation sont fixés depuis le 1er juillet 2023 à :

SMR : 309,22 €

- Depuis le 1er janvier 2018, le tarif du forfait journalier est fixé à : 20€

- Le tarif de la chambre particulière est fixé à : 30€ par jour

- Le mise à disposition de la télévision est fixé à : 3,5€ par jour

TARIFS HEBERGEMENT EHPAD

- Suite à l'arrêté portant fixation, au titre de l'année 2024, des tarifs afférents à l'hébergement de la résidence pour personnes âgées de 60 ans et plus du service EHPAD du CH Fernand Lafont, les tarifs sont fixés à compter du 1er janvier 2024 aux tarifs suivants :

1°) Tarif journalier afférent à l'hébergement 50,65 €

- Suite à l'arrêté portant fixation, au titre de l'année 2024, des tarifs afférents à la dépendance de la résidence pour personnes âgées de 60 ans et plus du service EHPAD du CH Fernand Lafont, les tarifs sont fixés à compter du 1er janvier 2024 aux tarifs suivants :

2°) Tarifs journaliers afférents à la dépendance

GIR 1 et 2 26,44 €
GIR 3 et 4 16,78 €
GIR 5 et 6 7,12 €

3°) Solde journalier (tarif hébergement + ticket modérateur "dépendance")

57,77 €

- Le tarif journalier unique, afférent à l'hébergement des personnes âgées de moins de 60 ans, est fixé, à compter du 1er janvier 2024, à

70,47 €

TARIFS COMMUNS HEBERGEMENT / MED/SSR

- Depuis le 1er mars 2021, le tarif du repas accompagnant est fixé à : 8,50€

- L'ouverture d'une ligne téléphonique est fixé à :

4,80€

CH FERNAND LAFONT
Pour le Directeur
Le directeur de l'établissement
Olivier TEYSSIER
La Chapelle